

ACTE DE CANDIDATURE
Renouvellement des lieutenants de louveterie
dans le département de l'Oise pour la période 2025-2029

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° téléphone fixe :

N° de téléphone portable :

Adresse mail :

Profession :

Si retraité(e), ancienne profession :

N° de permis de chasser :

Date de délivrance :

Fait acte de candidature à la fonction de lieutenant de louveterie sur les unités de gestion suivantes (classées par ordre de préférence) :

1^{er} vœu – Circonscription n°

2^e vœu – Circonscription n°

3^e vœu – Circonscription n°

4^e vœu – Circonscription n°

Je déclare : (cochez les cases correspondantes)

- Être de nationalité française (*joindre une photocopie recto-verso de la carte d'identité valide*)
- Jouir de mes droits civiques (*joindre la photocopie de la carte d'électeur*)
- Résider obligatoirement dans l'Oise ou dans un canton limitrophe (*fournir une attestation de domicile de moins de 2 mois*)
- Détenir un permis de chasser depuis au moins cinq ans (*joindre la photocopie recto-verso du permis de chasser*)
- Détenir un permis de conduire (*joindre la photocopie du permis de conduire et préciser le type de véhicule disponible, en votre possession*)
- Être en bonne condition physique compatible avec l'exercice de la fonction de lieutenant de louveterie (*joindre un certificat médical de moins de 2 mois*)
- Justifier de compétences cynégétiques (connaissance du monde cynégétique, connaissance des espèces de la faune sauvage, connaissance de la réglementation, aptitude à diriger et à encadrer)
- Ne pas exercer d'activité susceptible d'entraîner des conflits d'intérêt avec la nomination en qualité de lieutenant de louveterie (notamment ne pas exercer d'activité commerciale liée à la chasse ou celle d'agent chargé de la police de la chasse, de garde particulier...)

Je m'engage : (cochez les cases correspondantes)

entretenir à mes frais, soit des chiens courants réservés exclusivement à la chasse au sanglier ou du renard, soit des chiens de déterrage,

Nombre de chiens : Race : réservé sanglier et déterrage

Adresse du chenil :

Code Postal : Ville :

Motivations de la candidature

Vos motivations pour exercer la fonction de lieutenant de louveterie :

Votre disponibilité pour exercer la fonction de lieutenant de louveterie :

Afin de nous assurer que les actions de tirs de nuit soient possibles et ou battues administratives, merci de nous préciser votre métier, vos heures habituelles de travail, vos contraintes et vos disponibilités pour sortir la nuit (estimer le nombre de fois/semaine qu'il vous sera possible de faire en période de forte influence).

Le cas échéant, il faudra pouvoir justifier de moyens financiers permettant la pratique bénévole de la louveterie (carburant entretien d'un véhicule munitions, armement...). Pour information, le budget moyen est estimé en moyenne à 5 000 € par an en global.

Vos compétences cynégétiques (*participation à des battues administratives (années et louvetiers responsables), responsabilités au sein d'une structure de chasse, missions de police de la chasse (territoires, agréments), activités de chasse commerciales, expériences, récompenses ou décorations, formations suivies...*) :

Êtes-vous détenteur d'un ou plusieurs plans de chasse dans l'Oise à votre nom ? Si oui, indiquer la commune et les numéros de plan de chasse

Oui Non

Commune : N° de plan de chasse :

Commune : N° de plan de chasse :

Commune : N° de plan de chasse :

Par la présente, dans le cas où je serais nommé(e) lieutenant de louveterie, je m'engage à :

- entretenir à mes frais, soit des chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard, soit des chiens de déterrage ;
- ne pas exercer d'activité susceptible d'entraîner des conflits d'intérêt avec ma nomination comme lieutenant de louveterie (notamment celle d'agent chargé de la police de la chasse, de garde particulier sur sa circonscription, de président de FDC...),
- informer dans le délai d'un mois la DDT de l'Oise de toute condamnation, retrait de permis de conduire ou de permis de chasser qui surviendrait pendant l'exercice de leur mandat,
- porter dans l'exercice de mes missions, mon insigne et la tenue conformément aux articles 9 et 10 de l'arrêté du 11 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie ;
- signer la charte des lieutenants de louveterie,
- renseigner scrupuleusement le logiciel de la louveterie et à participer à la vie de l'association départementale des louvetiers de l'Oise.

Je soussigné, certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements indiqués ci-dessous

Fait à :

Le :

Signature :

APPEL A CANDIDATURE

Renouvellement des lieutenants de louveterie dans le département de l'Oise pour la période 2025-2029

Dans le cadre de la nomination des lieutenants de louveterie dans le département de l'Oise pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029, un appel à candidature est lancé jusqu'au 15 septembre 2024. Cet appel porte sur l'ensemble des 15 circonscriptions existantes du département pouvant être modulées en nombre et dans leurs limites avant les attributions définitives.

Présentation de la fonction

La louveterie a été institutionnalisée en 813 par Charlemagne dans l'objectif de chasser le loup. Depuis, ses missions ont sans cesse évolué, s'adaptant aux besoins de la société et aux enjeux liés à la gestion cynégétique et à la préservation du patrimoine naturel.

Les lieutenants de louveterie sont nommés par le Préfet pour une période de 5 ans. Ils concourent notamment, sous le contrôle de l'autorité préfectorale, et dans les limites de leur circonscription, à la régulation et à la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts et de la faune sauvage, ou ponctuellement à des opérations de régulation d'animaux ordonnées par le Préfet. Ils sont assermentés et ont qualité pour constater les infractions à la police de la chasse.

Les lieutenants de louveterie sont des collaborateurs bénévoles de l'administration, nommés par les préfets et placés sous l'autorité du directeur départemental des territoires (DDT). Ils doivent toujours être munis dans l'exercice de leurs fonctions, de leur commission et d'un insigne spécial justifiant leur qualité.

Conditions d'exercice de la fonction de Lieutenant de louveterie

- être de nationalité française et jouir des droits civiques ;
- être âgé de moins de 70 ans de telle sorte à ce que son mandat ne puisse s'interrompre pour cause de limite d'âge fixée à 75 ans, sauf mesure exceptionnelle en cas de renouvellement ;
- résider obligatoirement dans l'Oise ou dans un canton limitrophe ;
- détenir un permis de chasser depuis au moins cinq ans et le tenir valide durant le mandat ;
- s'engager par écrit à entretenir, à ses frais, des chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard, ou des chiens de déterrage ;
- s'engager à porter sa commission et son insigne pour justifier de sa qualité ainsi qu'une tenue correcte et compatible avec les actions de terrain ;

Eu égard à leur situation de collaborateurs bénévoles de l'administration assermentés et participant à l'exécution d'une mission de service public, les candidats doivent :

- pouvoir assumer les charges financières liées à la fonction, au regard des moyens matériels à mobiliser ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale en matière de chasse, de pêche et de protection de la nature ;
- **ne pas exercer d'activité pouvant entraîner des conflits d'intérêt ou une incompatibilité légale avec les missions de lieutenant de louveterie** (agent chargé de la police de la chasse, garde particulier sur sa circonscription...). Dans la mesure du possible, le louvetier ne devra pas être responsable d'un territoire de chasse sur sa circonscription ou partie prenante sur un territoire de chasse de sa circonscription. Dans tous les cas, ces informations devront être portées à la connaissance de la DDT en toute transparence.

Compétences requises

- justifier d'une aptitude physique et psychique compatible avec cette fonction sur son territoire ;
- justifier de sa compétence cynégétique ;
- pouvoir se rendre disponible facilement à la demande de la préfecture pour les interventions de jour comme de nuit .

Les louvetiers doivent adresser au Directeur départemental des territoires un bilan des animaux détruits à l'issue de chaque prise d'un arrêté préfectoral. Un logiciel mission louveterie est à leur disposition pour effectuer ces bilans, l'utilisation de cet outil est obligatoire.

Procédure de nomination

Les candidats sont invités à transmettre leur dossier de candidature avant le **15 septembre 2024 à l'adresse suivante** :

Direction départementale des Territoires de l'Oise,
Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt
2 boulevard Amyot d'Inville – BP 20317 – 60021 BEAUVAIS cedex

ou en mains propres aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00) : DDT de l'Oise – Service eau, environnement, forêt - 40 rue Racine 60021 Beauvais

Le dossier de candidature comprendra impérativement les pièces suivantes :

- 1 - l'acte de candidature complété et signé ;
- 2 - une photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ;
- 3 - une photocopie du permis de chasse ayant été délivré (recto-verso) ;
- 4 - une photocopie du permis de conduire valide (recto-verso) ;
- 5 - une photocopie de la carte d'électeur (recto-verso) ;
- 6 - un certificat médical daté de moins de 2 mois établi par un médecin justifiant d'une aptitude physique ;
- 7 - un curriculum vitae (facultatif) ;
- 8 - par ailleurs un extrait de casier judiciaire n°2 sera demandé à Nantes par les soins de l'Administration ;
- 9 – modèle d'un véhicule de terrain utilisable et en votre possession ;
- 10 – métier exercé, horaires et disponibilités (estimer le nombre de nuit possible mobilisable en semaine)

Nota bene : Les lieutenants de louveterie actuellement nommés jusqu'au 31 décembre 2024 qui demandent le renouvellement de leur mandat devront également faire parvenir leur dossier de candidature dans les conditions ci-dessus.